



## Vente d'un véhicule d'occasion

Par **hildegard68**, le **08/12/2017 à 10:35**

Bonjour, j'ai vendu une vieille voiture que nous n'utilisons plus. Contrôle technique effectué et ok. C'est une voiture de 1992 avec starter. La personne était venue la voir, fait un essai et m'avait dit ok. Elle devait venir la chercher. Malheureusement ce jour là, il a fait très froid, la voiture couchant dehors était complètement givrée ainsi que la serrure. Elle n'avait plus tourné depuis le contrôle technique. Mon erreur a été de tirer le starter, de la laisser tourner pendant 10 mn. La personne est venue, la voiture a démarré, nous avons donc fait les papiers avec déclaration de cession par internet ainsi que la carte grise (barrée, datée, signée) et le paiement. La personne s'est mise au volant, l'a démarrée, l'a laissée encore tourner 5/10 mn avec le starter pour enlever la glace et elle a calé. J'ai donc téléphoné à mon garagiste qui m'a dit que je l'ai tout bonnement noyée mais qu'il ne pouvait pas venir de suite. J'ai donc ramené cette personne chez elle en lui disant que quoi qu'il en soit je prend en charge, c'est juste le froid et mon erreur de tirer le starter. Le garagiste qui me confirme que c'est les bougies mouillées me la remet en fonction. Je rappelle la personne qui me dit qu'elle annule la vente, qu'elle ne veut plus de cette voiture. Pour annuler une vente, il faut mon accord et il faut aller à la préfecture, avec carte d'identité des 2, carte grise signature des 2, et mot manuscrit des 2 donnant accord pour annulation. Je lui dis que cette voiture fonctionne que c'était le froid, que mon garagiste peut lui fournir une attestation dans ce sens. Elle devient vindicative et depuis silence radio. Cette voiture est chez moi, toujours assurée par moi par précaution. Je peux faire quoi? Puis-je lui déposer cette voiture devant la porte en mettant les clés dans la boîte et elle se débrouille puisque plus signe de vie? Je risque quoi? À qui appartient cette voiture? La déclaration de cession a été faite par internet et acceptée mais elle n'a pas souhaité payer la carte grise de suite par internet disant qu'elle avait 15 jours pour le faire. Merci de votre aide cordialement